



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/(S-XXIII)/L.6/Add.1
9 octobre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Vingt-troisième session extraordinaire, troisième partie
Genève, 3-10 octobre 2006
Point 7 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA VINGT-TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE**

tenue au Palais des Nations à Genève,
du 3 au 10 octobre 2006

Rapporteur: M. Levan Lomidze (Géorgie)

La mondialisation au service du développement

Orateurs:

Le Ministre du commerce
du Kenya

Le Ministre, négociateur
principal de la République
dominicaine

L'Ambassadeur du Brésil
auprès de l'Office des
Nations Unies à Genève

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée au plus tard le **mardi 17 octobre 2006** à la Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8106, télécopieur: 917 0056, téléphone: 917 1437.

LA MONDIALISATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

(Sous-thème 1)

1. **S. E. M. Mukhisha Kituyi, Ministre du commerce du Kenya**, a formulé des observations concernant plusieurs questions importantes, centrant sa réflexion sur deux grands thèmes: premièrement l'asymétrie des coûts et des avantages de la mondialisation; et deuxièmement les accords commerciaux multilatéraux par opposition aux accords commerciaux bilatéraux. Il a indiqué que les difficultés et les effets positifs de la mondialisation avaient été inégalement répartis aussi bien entre pays qu'entre secteurs: on pouvait établir une distinction entre les pays en développement qui étaient parvenus à tirer des avantages substantiels de la mondialisation (en particulier la Chine et l'Asie de l'Est) et ceux auxquels elle avait moins profité. Parmi les difficultés, il convenait de mentionner l'émigration de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée quittant les pays en développement pour les pays développés. La capacité des accords internationaux à résoudre les problèmes du soutien interne et de l'accès aux marchés était déterminante pour l'instauration d'un système commercial équitable. Le représentant a fait observer que les règles encourageant la création de relations commerciales n'étaient pas la même chose que les règles destinées à promouvoir des échanges équitables. La CNUCED avait un rôle important à jouer dans la recherche et l'analyse concernant a) l'harmonisation des politiques nationales et des règles internationales, b) la manière de faire en sorte que les règles internationales soient favorables au développement, et c) l'équité des relations commerciales et des processus de libéralisation économique. S'agissant de la relation entre les accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux, il a posé plusieurs questions essentielles. Dans quelle mesure les accords commerciaux bilatéraux pouvaient-ils remplacer les accords multilatéraux relevant du régime de l'OMC? Il a indiqué clairement que les accords bilatéraux ne sauraient régler les déséquilibres structurels internationaux. Comment l'OMC pouvait-elle renforcer sa crédibilité? Si l'OMC était parvenue à établir des règles pour faciliter les échanges, on pouvait se poser la question de savoir dans quelle mesure elle était parvenue à les rendre équitables et donc pérennes. Parmi les autres questions qu'il a abordées, le représentant s'est demandé comment la communauté internationale devait procéder pour organiser diverses initiatives (par exemple celles émanant de la Commission Blair) en une démarche mondiale cohérente et comment s'attaquer au problème de l'harmonisation des mesures entre les institutions de Bretton Woods et entre les gouvernements eux-mêmes.

2. **S. E. M. Julio Ortega Tousbegain, Ministre, négociateur principal et Secrétaire exécutif de la Commission nationale des négociations commerciales de la République dominicaine**, a indiqué que, dans un monde d'inégalités où les obstacles au commerce étaient si nombreux, les pays en développement avaient eu le plus grand mal à s'intégrer dans l'économie mondiale. Ils avaient pris les mesures suggérées par les institutions et les pays donateurs, et leurs économies étaient devenues plus ouvertes, la plupart de leurs entreprises nationales avaient été privatisées, les dépenses publiques avaient été considérablement réduites et leurs systèmes monétaires avaient gagné en stabilité. Les pays en développement estimaient qu'ils pouvaient participer aux négociations commerciales en traitant d'égal à égal avec les pays développés. Les économies en développement, en particulier les petites économies vulnérables, comme il y en avait en Amérique latine et dans les Caraïbes, avaient commencé à s'apercevoir que la mondialisation avait creusé l'écart de développement entre les pays.

3. Des projections récentes avaient montré qu'il serait impossible d'atteindre l'objectif de développement du Millénaire concernant la réduction de la pauvreté. Cependant, de nombreuses économies en développement restaient exposées aux divers risques liés à l'instabilité des flux commerciaux et à l'asymétrie des engagements issus du Cycle d'Uruguay. Les accords du Cycle d'Uruguay avaient compliqué la situation des pays en développement sur les marchés mondiaux hautement compétitifs car les processus de production modernes ne leur permettaient pas d'élaborer les mécanismes nécessaires pour tirer profit de la nouvelle architecture commerciale. Si le commerce pouvait beaucoup contribuer au développement économique et à la réduction de la pauvreté, ce n'était pas toujours ce qu'il y avait de mieux pour les pays en développement. Étant donné la suspension des négociations multilatérales, les pays en développement devaient chercher un terrain commun qui leur permette de réconcilier mondialisation et développement, en réclamant l'examen de thèmes comme l'initiative «Aide pour le commerce», le traitement spécial et différencié, l'élimination des subventions agricoles, la reconnaissance de l'existence d'asymétries entre les pays et la souveraineté alimentaire. Parvenir à établir une corrélation entre les avantages de la mondialisation et un développement authentique serait un véritable défi. Dans son rôle premier qui était de promouvoir l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale selon des modalités favorables à leur développement, la CNUCED devait mettre tout en œuvre pour remplir les fonctions qui étaient les siennes et qui s'articulaient autour de trois piliers: le consensus, l'analyse et la recherche, et l'assistance technique.

4. **S. E. M. Clodoaldo Hugueney, Ambassadeur du Brésil auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**, s'est intéressé à quatre questions clefs. La première concernait les avantages et les enjeux de la mondialisation; si celle-ci pouvait être un facteur de développement, de croissance et même de réduction de la pauvreté, les résultats avaient été mitigés. Évoquant l'asymétrie des effets de la mondialisation, le représentant a indiqué que tous les pays et tous les secteurs n'en avaient pas tiré les mêmes avantages, comme le montraient la concentration des flux d'IED et les disparités dans les taux de croissance. En ce qui concernait l'agriculture, les pays développés avaient la possibilité d'isoler leur secteur agricole des effets de la mondialisation en espérant tirer profit de la mondialisation et de l'ouverture du secteur industriel et du secteur des services des pays en développement sans offrir de contrepartie. Aussi fallait-il juger les effets positifs et les enjeux de la mondialisation par rapport à l'importance accordée à l'ouverture des différents secteurs. Les questions qui se posaient étaient les suivantes: comment faire en sorte que les forces de la mondialisation soient plus équitablement réparties? comment optimiser les avantages et réduire les coûts? et comment éviter les crises et redresser les déséquilibres de l'économie mondiale?

5. La deuxième grande question portait sur la nouvelle géographie économique internationale: pour la première fois, les pays en développement pris dans leur ensemble affichaient des taux de croissance supérieurs à ceux des pays développés. Si cette tendance se confirmait, les pays en développement auraient une part croissante du commerce mondial et du PIB mondial, ce qui modifierait sensiblement le rapport des forces. Les pays en développement auraient désormais un rôle plus important à jouer. La problématique de la mondialisation se définirait en termes d'ouverture des marchés, d'absorption des nouveaux venus, de protectionnisme croissant et d'application des règles commerciales. C'est pourquoi il fallait appliquer ces règles d'une manière équitable. La nouvelle géographie économique internationale avait aussi créé d'excellentes opportunités de coopération et d'investissement Sud-Sud, où il faudrait promouvoir le système global de préférences commerciales (SGPC) afin de favoriser les flux commerciaux entre pays en développement.

6. La troisième question clef concernait la contribution des négociations commerciales internationales au développement. Le représentant a répété qu'il fallait reprendre les négociations de Doha car un monde régi par des accords commerciaux bilatéraux serait pire qu'un monde doté d'un régime commercial multilatéral, et ce, parce que celui-ci pouvait apporter de la stabilité,

tandis que celui-là n'était pas en mesure d'influer comme il convenait sur les politiques nationales. Le développement devait être la préoccupation centrale du système commercial international et ne pouvait plus être considéré comme une exception aux règles commerciales. La coordination des groupements de pays en développement dans le cadre du processus de négociation, qu'il s'agisse de pays du G-20, des PMA ou d'autres, était importante.

7. La quatrième question avait trait à la cohérence et au rôle de la CNUCED dans l'instauration d'un meilleur ordre mondial. Le représentant partageait l'avis des deux intervenants précédents selon lequel l'institution avait un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration d'un système cohérent et la définition d'une gouvernance mondiale, en raison de la puissance économique croissante des pays en développement et du fait qu'elle avait une conception large des problèmes économiques et que le développement était au centre de son action. Tous ces facteurs étaient capitaux pour donner de la cohérence au système et structurer la gouvernance mondiale. La CNUCED devrait s'appuyer sur ses trois piliers, à savoir la recherche, la formation de consensus et l'assistance technique. Les débats devraient se concentrer sur la marge d'action à ménager, la CNUCED proposant des mesures et des modèles nouveaux qui porteraient, notamment, sur les aspects de l'investissement liés au commerce et sur les échanges Sud-Sud, en prenant en considération les besoins divergents des pays; les débats devraient également présenter des pratiques optimales. Pour conclure, il faudrait reconnaître qu'à elle seule la libéralisation des échanges ne résoudrait pas les problèmes de développement et que les pays en développement étaient d'une importance capitale pour l'économie mondiale.

Résumé du Président

8. La question la plus fondamentale traitée pendant le débat interactif a été l'évaluation de la mondialisation, en particulier ses effets sur l'économie mondiale et sur les économies nationales. De l'avis général, la mondialisation avait été portée, entre autres choses, par les progrès techniques dans les domaines de la communication et des transports internationaux qui avaient favorisé la circulation des biens, des services et des capitaux, et dans une moindre mesure de la main-d'œuvre, par-delà les frontières. Pourtant la mondialisation n'avait pas été un processus sans exclusive puisque bon nombre de pays, en particulier les moins développés d'entre eux, en avaient été écartés. Comme les possibilités et les difficultés engendrées par la mondialisation avaient été inégalement réparties entre les pays, corriger ces inégalités était fondamental pour

gérer les forces de la mondialisation et donner à l'environnement mondial une stabilité propice à une croissance durable.

9. Certains représentants ont souligné que la mondialisation était le reflet de mesures néolibérales promues par des pays donateurs et des institutions internationales, comme les institutions de Bretton Woods et l'OMC. Le fait que les mesures prônées par le Consensus de Washington (modèle unique valable pour tous) aient souvent échoué démontrait l'importance qu'il y avait pour les gouvernements d'élaborer des stratégies de développement adaptées à chaque pays. Certains représentants se sont plaints du fait que, malgré la campagne en faveur de la libéralisation du commerce, les pays développés maintenaient en place des obstacles aux exportations des pays en développement. Certains ont estimé que le libre-échange et la libéralisation des marchés ne suffiraient pas à eux seuls à remplir les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment l'objectif de réduction de la pauvreté. Quelques représentants ont déclaré expressément que la plupart des pays africains ne parviendraient pas à atteindre les OMD.

10. Certains représentants ont appelé l'attention sur la tendance à insister davantage sur les aspects négatifs de la mondialisation plutôt que sur ses aspects positifs et ont estimé qu'il fallait examiner le rôle que le secteur privé (y compris des STN) pouvait jouer en tant que partenaire face aux difficultés et aux avantages de la mondialisation. Le secteur privé ne défendait aucune idéologie et était, au fond, prêt à se rendre là où il y avait de l'argent à gagner, ce qui offrirait des chances égales à tous. C'est pourquoi il fallait que les gouvernements s'emploient à créer les conditions nécessaires pour attirer les IED. Cela étant, un représentant a indiqué que le commerce et l'IED, en eux-mêmes, n'étaient pas synonymes de développement, ils n'en étaient que des outils.

11. Pour certains représentants, la suspension du Cycle de négociations de Doha était un sujet de vive inquiétude, et ils demandaient que les négociations reprennent au plus vite car les accords commerciaux bilatéraux ou régionaux ne pouvaient pas remplacer les accords multilatéraux. Néanmoins, l'amélioration de l'accès aux marchés ne suffirait pas étant donné qu'elle n'entraînerait pas automatiquement une augmentation des exportations des pays en développement. Il faudrait envisager d'améliorer les capacités productives de ces pays. À cet égard, de nombreux représentants avaient l'espoir que la nouvelle initiative multi-institutions

«Aide pour le commerce» et la participation de la CNUCED à la mise en œuvre de ce programme seraient utiles.

12. Si les représentants ont souligné l'importance des trois piliers de la CNUCED – recherche et analyse, formation de consensus et coopération technique –, ils ont donné un relief différent à chacun. Dans le domaine de la recherche et du développement, un représentant a déclaré que la CNUCED devrait analyser différents aspects de la mondialisation et les liens existant entre eux. S'agissant du rôle important de l'institution en ce qui concernait la formation de consensus, un représentant a insisté sur le fait que le consensus devait s'appuyer sur la présentation d'arguments, de données et d'éléments de preuve au sujet du développement des pays en développement dans le cadre de la mondialisation. Quelques représentants ont aussi proposé l'établissement d'un nouveau comité international chargé de la mondialisation au service du développement afin d'encourager l'examen de ce thème.
